



titulaire de la fonction public territorial

Par **Roan**, le **25/10/2022** à **14:58**

bonjour je suis titulaire de la fonction public territorial (agent technique).depuis 3ans .j ai eu un accident de travail avec la voiture de fonction le 09mai 2022. j ai d apres les scaner et IRM,les cervicales et bas du dos colonne ,en tout 3 débord discales,qui me font souffrir depuis .d apres les docteurs dont un expert aupres des tribunaux d aix en provence je ne peux reprendre mon travail dans l immediat.

Depuis mon employeur reconnait mon accident de travail ,mais il n arrete pas de m envoyer des expertises medicale,malgres les dire et documents medicale que je lui transmet a chaque fois.cela devient presque un acharnement me disant meme qu elle a le droit de reforme .

Ma question ,j ai 61 ans qu eles sont mes droit si réformé .

deplus ma rh n a toujours pas déclaré l accident a L assurance (voiture) donc je n ai jamais ete contacter par celle ci.

Par **P.M.**, le **25/10/2022** à **15:07**

Bonjour,

Dans la fonction publique, on parle davantage d'accident de service...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale...